PROJET D'AMELIORATION DE LA ROUTE 389 ENTRE BAIE-COMEAU ET MANIC-5

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Conseil des Innus de Pessamit, Bureau politique M. René Simon, Chef de Pessamit
CR3.2	Auto-Cam Baie-Comeau M. Dean Carbonneau Garage Pierre Lavoie M. Pierre Lavoie M. Benoit Michaud Vision Chrysler M. Jacques Bérubé Carrefour Baie-Comeau M. Patrick Tremblay

Projet d'amélioration de la route 389
entre Baie-Comeau et Manic-5

6211-06-142

Conseil des Innus
de Pessamit
Bureau politique

Cabinet du ministre
12 JUIN 2015
MDDEP

Le 8 juin 2015

Monsieur le Ministre David Heurtel
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est - 30e étage
QUÉBEC (Québec) G1R 5V7

Objet: Audiences publiques du BAPE sur les projets (2) d'améliorations de la route 389 Nord
1) Manic 2 à Manic 3 (22 km à 110 km)
2) Manic 3 à Manic 5 (110 km à 212 km)

Monsieur le Ministre,

Les projets d'améliorations de la route 389 cités en rubrique ainsi que les infrastructures de support temporaires touchent directement et intégralement le Nitassinan de notre communauté innue de Pessamit.

À la lecture du communiqué du 2 juin 2015 émis par le BAPE, concernant les deux (2) projets sur la route 389, dans les deux (2) cas aucune mention n'est faite en regard des Innus de Pessamit et du Nistassinan de Pessamit. D'ailleurs, notre Première Nation n'a jamais été contactée par le promoteur et n'a jamais reçu de documentation sur les deux projets concernés.

Dans l'état actuel des choses, ces projets contreviennent à l'esprit et à la lettre du chapitre 6 de l'Entente de Principe d'ordre générale intervenue entre la Première Nation de Pessamit et les Gouvernements du Québec et Canada (EPOG).

Nous vous demandons, en vertu de l'EPOG et de l'article 31.4 de la « Loi sur la qualité de l'Environnement » d'intervenir auprès du promoteur qui est le Ministère des Transports du Québec (MTQ), afin que soient pris en considération les droits ancestraux et le titre aborigène de la Première Nation de Pessamit.

Ainsi, la Première Nation de Pessamit demande, en vertu de l'article 31.3, que les deux projets fassent l'objet d'audiences publiques menées par le BAPE. La Première Nation de Pessamit demande également d'y être entendue afin de faire valoir ses préoccupations et ses intérêts dans la zone des projets.

.../2

4, rue Metsheteu, Pessamit (Québec) G0H 1B0
Téléphone : 418 567-8488 Télécopieur : 418 567-2868 Courriel : bureau.politique@pessamit.ca
www.pessamit.ca

Nos préoccupations environnementales sont notamment les suivantes :

- Préoccupations sur le caribou forestier (habitat);
- Les effets cumulatifs des deux (2) projets;
- Les impacts potentiels sur nos activités traditionnelles, etc...

Par ailleurs, la Première Nation de Pessamit demande la tenue d'une séance de l'audience publique dans notre communauté de Pessamit et ce, les deux (2) parties de l'audience publique du BAPE (information et présentation des mémoires). Nous demandons également que soit mise en place un centre de consultation sur les documents d'études d'impacts des projets de la route 389 dans notre communauté de Pessamit.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Pessamit

René Simon

Cabinet du ministre
07 AVR. 2015
MDDEP

DEMANDES D'AUDIENCE PUBLIQUE

Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. David Heurtel
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
418 521-3911

Objet : Demande d'audience publique concernant la phase B du programme d'amélioration de la route 389 (Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2)

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous demandons que des audiences publiques soient tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la Phase B du programme d'amélioration de la route 389 à savoir la déviation du tronçon actuel de la route 389 vers le parc industriel Jean-Noël Tessier.

Nous avons un intérêt personnel, professionnel et économique par rapport au milieu touché par ce projet puisque la déviation de la route 389 suppose une baisse d'achalandage de 8% à 10% dans bon nombre de commerces du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau.

Aussi, le motif principal de notre demande s'appuie d'abord sur le fait que, lors de la soirée d'information publique tenue par le BAPE, le 10 mars 2015, il nous est apparu clairement que l'étude d'impacts économiques menée par le Ministère des Transports était incomplète et sous-estimait les retombées réelles dans nos entreprises.

Ainsi, CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé aura un impact négatif majeur sur l'économie du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions du Ministère des Transport du Québec prévoient une baisse d'achalandage en provenance de la route 389 d'environ 10%.

CONSIDÉRANT QUE ce chiffre représente une diminution directe de notre chiffre d'affaires et met en péril des emplois dans nos entreprises.

Nous vous demandons de tenir une audience publique afin que les commerçants du secteur Est de Baie-Comeau puissent faire valoir leur point de vue face à la phase B du programme d'amélioration de la route 389 (Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2) et ainsi démontrer que l'impact sur le milieu économique doit être considéré de façon plus approfondie. Il en va de l'intérêt de nos commerces et même de la survie de certains.

Nous joignons à la présente la pétition signée par des commerçants du secteur Est ainsi que par des citoyens et des citoyennes de la Ville de Baie-Comeau, lesquels se joignent à nous pour requérir la tenue d'une audience publique afin d'y présenter les éléments nécessaires pour vous permettre d'évaluer complètement les conséquences sur l'environnement économique du projet proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Dean Carbonneau
Auto-Cam Baie-Comeau

Benoit Michaud
Garage Pierre Lavoie

Pierre Lavoie
Garage Pierre Lavoie

Jacques Bérubé
Vision Chrysler

Patrick Tremblay
Carrefour Baie-Comeau

p.j. Pétition signée par des commerçants du secteur Est ainsi que par des citoyens et des citoyennes de la Ville de Baie-Comeau

PÉTITION NON AU DÉTOURNEMENT DE LA ROUTE 389

CONSIDÉRANT QUE cette décision aura un impact négatif majeur sur l'économie dans le secteur Est (Marquette) de la Ville de Baie-Comeau.

CONSIDÉRANT QUE cette décision peut amener des pertes d'emplois pour la Ville de Baie-Comeau.

CONSIDÉRANT QUE cette décision diminuera de près de 10% l'achalandage dans les commerces du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau.

Nous, citoyens et citoyennes de la Ville de Baie-Comeau et commerçants du secteur Est, demandons au ministre David Heurtel de réclamer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) la tenue d'une audience publique relativement à la phase B du programme d'amélioration de la route 389 du Ministère des Transports, soit de dévier l'actuelle route 389 vers le parc industriel Jean-Noël Tessier.

En foi de quoi, nous avons signé à Baie-Comeau :

NOM	VILLE	SIGNATURE

La pétition comprend 245 signatures.